

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 001 DU 24 JUIN 2020 PORTANT NOMINATION
DU VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Après approbation de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Vice-Président de la République :

Monsieur Prosper BAZOMBANZA.

Article 2: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 24 juin 2020 ,

Evariste NDAYISHIMIYE .

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Evariste Ndayishimiye', written in a cursive style.